



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du jeudi 11 mars 2021**

**N° 13 – D. 11.03.2021**

*L'an deux mil vingt-et-un, le onze mars à huit heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**4.4. Déclaration d'inutilité d'un équipement scientifique en vue de sa vente (ISTerre)**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, SCHWARTZ Jean-Luc, SCOLAN Virginie, ADAM Véronique, DEVILLERS Thibaut, BESSIERES Bernard, LAMBLIN Jacob, LE ROY Anne, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, VINCENT Thierry, BORRAS Isabelle, CHALON Nathalie, FORESTIER Gérard, MICHEL Mickaël, RIFFARD Coline, TERRIER Laurent, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, GIUNTA Chloé, OUDART Martin, KELLOUAI Wanda, LABRIET Pierre, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith.

**Membres représentés :** BERRUT Catherine (donne procuration à SCOLAN Virginie), MERLE Elsa (donne procuration à MERMILLOD Martial), AUSCHER Pascal (donne procuration à SAMSON Yves), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGEAT Véronique (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente du 2 mars 2021,

Considérant que la microsonde électronique JEOL JXA-8230 installée à l'Institut des Sciences de la Terre de Grenoble a été achetée pour un montant total de 760 k€, le 7 avril 2011. Elle a été financée grâce aux fonds de la Chaire d'excellence ANR-09-CEXC-003-01 portée par A. Sobolev (660 k€) et avec une participation du CNRS à hauteur de 100 k€. La microsonde a été livrée le 10 janvier 2012 et installée en février 2012 à ISTerre (OSUG, Maison des Géosciences) ;

Considérant que, durant la période 2012-2020, la microsonde électronique JEOL JXA-8230 a fonctionné 7 j/7 j et 24h/24h. Elle a été utilisée pour de nombreux projets de recherche ainsi que pour la formation (22 doctorants, 10 étudiants de Master). Elle a mobilisé deux ingénieures pour assurer son fonctionnement (V. Batanova, IR-UGA et V. Magnin, IE-CNRS). Grâce au développement de protocoles analytiques mis au point par l'équipe technique, la microsonde de l'ISTerre est devenue un équipement analytique central, utilisé par les chercheurs de 5 équipes de recherche de l'ISTerre (Géochimie 4D ; Tectonique, reliefs et bassins ; Minéralogie et Environnements ; Cycle sismique et déformations transitoires ; Mécanique des failles) ainsi que par nos collègues de l'IGE (OSUG). Cet instrument a joué un rôle essentiel dans le développement de la coopération avec plusieurs équipes de recherche, en France (CRPG-Nancy), comme à l'international, en Italie (ENEA), aux États-Unis (Virginia Tech, Rutgers University, Cornell University) et en Russie (Académie des Sciences russe). Les données obtenues avec cet équipement de pointe ont été publiées dans plus de 70 articles scientifiques, dont Nature (3), Nature Geosciences (1), PNAS (1). Les résultats obtenus avec la JEOL JXA-8230 de l'ISTerre ont largement contribué à la levée de fonds, notamment au travers du succès à l'ERC avec le projet SYNERGY MEET (UGA, France - GFZ, Allemagne - Université du Wisconsin-Madison, États-Unis) ;

Considérant qu'après une dizaine d'années d'exploitation intensive, la sonde JEOL JXA-8230 est en train de devenir techniquement obsolète et nécessite une jouvence (pompes à vide primaires et secondaires, monochromateurs, compteurs, EDS et systèmes de cathodoluminescence, logiciels/matériels d'exploitation, logiciels de réduction des données, ordinateurs, etc.). Nous sommes d'ailleurs actuellement dans la situation inconfortable de devoir ré-injecter 35 k€ suite à une panne du système de commande. Plutôt que de continuer à investir dans une jouvence coûteuse, nous souhaitons profiter de financements cumulés du projet ERC-MEET et du CNRS, pour remplacer intégralement cet équipement par une nouvelle machine plus performante avec, notamment, un canon électronique à émission de champ permettant une bien meilleure résolution spatiale. Elle sera également équipée de spectromètres WDS à grands cristaux et d'un système EDS sensible pour une analyse à haute résolution spatiale à de faibles tensions d'accélération. Cette microsonde électronique, capable de fonctionner à des courants de sonde élevés pour mesurer les éléments en traces, augmentera considérablement les capacités de la plateforme de micro-analyse de l'ISTerre ;

Considérant que l'estimation de la valeur de l'ancienne JEOL JXA-8230 par Monsieur F. Lopez, directeur commercial de JEOL SAS Paris, est de 110-120 k€ HT auxquels s'ajoutent les 35 k€ de réparation en cours qui permettent déjà une première mise à niveau de l'appareil. Nous proposons, sur cette base, un prix de vente de 150 k€ HT (frais de déménagement non inclus). Des acheteurs potentiels ont été identifiés comme le Département de géologie de l'Université de Genève ou l'Institut Français des Pétroles et des énergies nouvelles (IFPEN) ;

Considérant que la vente de la sonde actuelle permettrait de libérer les locaux pour la nouvelle machine et de réinvestir une large partie de l'argent de la vente dans la nouvelle machine à hauteur de 100 k€, ce qui permettra une ouverture plus large de cet équipement hors projet ERC-MEET. Les 50 k€ restants seraient ré-investis dans l'aménagement de nos locaux pour accueillir la nouvelle machine et d'autres projets en cours ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la déclaration d'inutilité d'un équipement scientifique en vue de sa vente (ISTerre) comme présentée ci-dessus.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	6
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la déclaration d'inutilité d'un équipement scientifique en vue de sa vente (ISTerre) comme présentée ci-dessus**

*Publié le : 26/03/2021*

*Transmis au Rectorat le : 26/03/2021*

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 mars 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.